

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

N° 536.451

2. — SELLERIE.

Dispositif permettant de lier rapidement et de délier instantanément les bœufs sous le joug.

M. RENÉ LE GRAND DE MERCEY résidant en France (Saône-et-Loire).

Demandé le 3 juin 1921, à 15^h 7^m, à Paris.

Délivré le 13 février 1922. — Publié le 4 mai 1922.

L'attachage du bétail sous le joug est un travail assez long et qui nécessite une certaine force. En cours de travail, on est souvent obligé de lier à nouveau, c'est une perte de 5 temps et les animaux peuvent s'échapper pendant l'opération.

Le dispositif faisant l'objet de la présente invention, supprime tous ces inconvénients. Une femme, un enfant, peuvent aisément 10 fixer le joug sur la tête des animaux, en moins d'une minute et il est impossible que les animaux se délient.

Les dessins ci-annexés représentent, à titre d'exemple, un mode d'exécution de ce dispositif.

15 Dans ces dessins :

La figure 1 est une vue d'ensemble du joug avec le dispositif indiqué.

La figure 2 donne le détail du dispositif.

Les figures 3 et 4 sont respectivement une 20 élévation de face et une élévation de côté d'une variante.

Les figures 5 à 11 représentent également des variantes.

Ce dispositif se compose d'un bâti support- 25 tant une vis filetée dans deux sens, qui commande deux écrous à oreilles.

Le bâti A est formé d'une partie vissée sur le joug B et de trois supports C destinés à recevoir la vis filetée à droite et à gauche D.

30 Des goupilles E maintiennent la vis D dans son logement.

Une des extrémités de D a une section carrée F qu'une clef mobile G peut actionner. A l'autre extrémité est articulée une poignée H permettant également de faire tourner la 35 vis D.

Deux écrous I ayant leur face inférieure plane en contact avec le bâti A ne pourront tourner avec la vis D, mais se déplaceront suivant son axe. Ces écrous sont munis 40 d'oreilles J.

Le fonctionnement du dispositif est le suivant :

Le joug est placé sur la tête des bœufs, la corde de lien posée sur le frontal passe dans 45 l'échancrure K du joug B et est accrochée aux deux oreilles J. Il suffit de quelques tours de vis obtenus par la clef G ou la poignée H, pour rapprocher les écrous L l'un de l'autre et tendre les cordes. 50

On peut se servir d'une corde ordinaire en la passant deux fois dans les oreilles J; mais l'opération est plus rapide en se servant d'un lien spécial constitué par quatre cordes L réunies à leurs extrémités par une épissure M 55 terminée par une boucle munie d'une cosse N.

La longueur de cette attache a été calculée pour servir aux animaux de différentes tailles. Si l'attache se trouve trop longue, il suffit dès 60 qu'une cosse est engagée dans une oreille, de lui faire faire quelques tours sur elle-même

Prix du fascicule : 1 franc.

pour la diminuer de longueur, boucler et visser.

La clef mobile G est établie pour être employée au besoin, comme cheville de timon.

Dans le cas du joug double, deux dispositifs sont placés symétriquement et, après tension des liens, les deux poignées articulées H qui se trouvent en regard peuvent être accrochées l'une à l'autre. Ceci permettra de délier les deux bœufs instantanément par la simple manœuvre d'une des clefs G.

La variante des figures 3 et 4 consiste en une roue à rochet O fixée sur un tube P maintenu sur le joug B par deux colliers Q en forme d'oméga majuscule.

Les parties planes de ces colliers sont réunies au joug par des vis et, du côté de l'axe du joug, les côtés les plus voisins de ces parties planes sont relevés à angle droit pour former les supports R dans lesquels peut osciller l'axe du linguet S.

Ce linguet s'oppose au retour en arrière de la roue à rochet et permet, en la soulevant, de délier instantanément les bœufs.

La partie postérieure du tube P est percée de trous T pour y engager les crochets U portant les cordes jugulaires V.

La partie avant est percée d'un trou X pour tendre les cordes V au moyen de la barre Y.

Sur les figures 5 et 6, montre une variante dans laquelle le tambour 1 est vissé sur son axe et bloqué par une rondelle à manette 2 vissée en sens contraire sur le même axe.

Dans le cas de la figure 7, le blocage est obtenu par un bonhomme d'arrêt à six pans 3, poussé par un ressort 4; le dit bonhomme d'arrêt s'engageant dans le six pans correspondant du tambour, lorsqu'on retire la clef après serrage.

Sur les figures 8 et 9, le tambour mû par une clef carrée, tourne sur un axe 5 solidaire du bâti et est maintenu en position par un cliquet (non représenté) fixé à la partie inférieure du bâti.

Sur la figure 10 et la figure 11, on voit que le tambour 6 formant axe tourne dans deux colliers 7, faisant corps l'un avec l'autre; ledit tambour est maintenu par cliquet sur rochet à la partie supérieure.

Un câble d'un seul brin a traversant le tambour se termine à ses extrémités par une boucle b immobilisée par une cosse d constituée par un noyau en fonte malléable ou autre, percé de deux trous, que l'on écrase après avoir passé le câble a, sur cette boucle b est engagé le crochet c, terminant le lien.

RÉSUMÉ.

Un dispositif se fixant sur le joug et permettant de lier ou de délier rapidement le lien; les extrémités du lien s'accrochant aux oreilles de deux écrous qu'on peut rapprocher ou écarter à l'aide d'une vis filetée à droite et à gauche supportée par un bâti et actionnée par une clef ou une poignée; le même résultat étant obtenu :

1° Par une roue à rochet montée sur un tube tournant dans des colliers fixés au joug; les cordes jugulaires accrochées au tube étant tendues par la rotation du tube obtenue par une barre et maintenues en place par un linguet; le soulèvement de ce linguet libérant instantanément les bœufs;

2° Par une rondelle à manette vissée sur le même axe que le tambour;

3° Par un bonhomme d'arrêt à six pans poussé par un ressort; le dit bonhomme s'engageant dans le six pans correspondants du tambour;

4° Par deux colliers solidaires l'un de l'autre, dans lesquels tourne le tambour; ce dernier étant maintenu par cliquet et rochet à la partie supérieure.

RENÉ LE GRAND DE MERCEY.

Par procuration :

G. BRETON, P. AUDY, J. ROUSSET, A. VERGÉ.

Fig. 1.

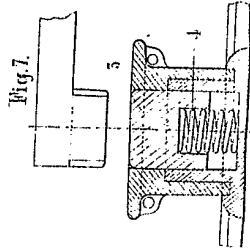
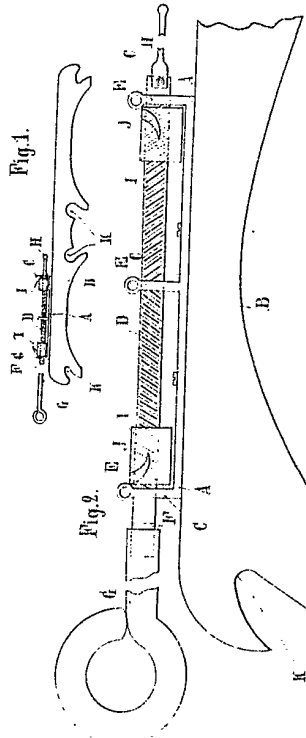


Fig. 9.

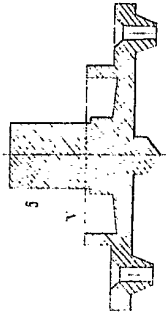


Fig. 5.

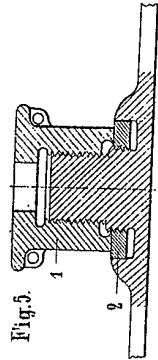


Fig. 3.

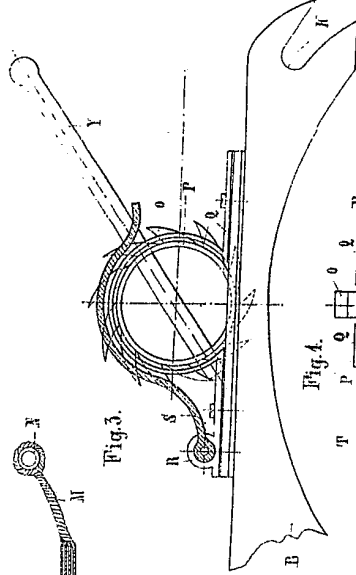


Fig. 6.

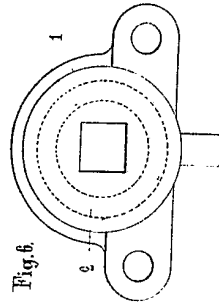


Fig. 4.

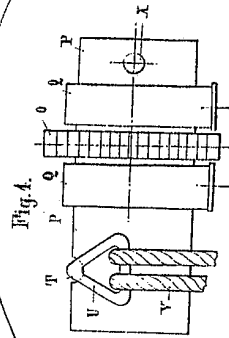


Fig. 10.

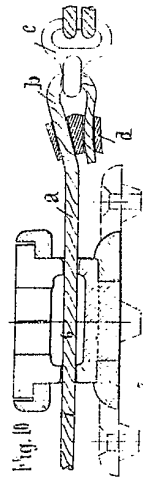


Fig. 11.

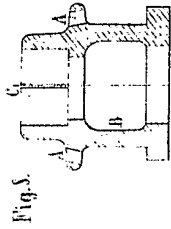
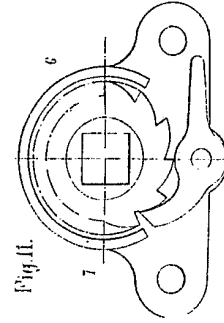


Fig. 5.

